

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 FEVRIER 2015 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : Conseiller Harvey Shaffer

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h23.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Une personne est intervenue auprès du conseil, le maire et les conseillers ont répondu aux questions du citoyen.

À 20h50, le Conseiller Warren Budning quitte son siège.

2015-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

2015-002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2015 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2015-003

PARTICIPATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD À « HEURE DE LA TERRE »

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire prendre position concernant une des grandes menaces auxquelles notre planète n'ait jamais été confrontée, soit celle du réchauffement global ;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une responsabilité partagée que chaque ville doit s'engager à réduire les émissions de carbone et que chaque personne, entreprise ou communauté doit participer à cet effort ;

ATTENDU QUE plusieurs grandes villes à travers le monde se sont engagées à éteindre les lumières pendant une heure à compter de 20h30, samedi le 28 mars 2015, pour combattre le réchauffement global de la planète ;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead éteigne, pendant une heure, toute lumière non essentielle à compter de 20h30, samedi le 28 mars 2015 ;
- QUE tous les résidents de Hampstead soient invités à se joindre à cette initiative le 28 mars ; et
- QUE toutes les municipalités de l'agglomération de Montréal soient invitées à conjuguer leurs efforts à ceux de la Ville de Hampstead lors de l'heure de la terre, le 28 mars 2015.

Adoptée

2015-004

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 741-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 741-1 AUTORISANT LE CONSEIL À DÉLÉGUER AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 741-5 modifiant le règlement n° 741-1 autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 741-5 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2015-005

RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO.2015-336 EN DATE DU 12 JANVIER INTITULÉ « ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-18 – RÈGLEMENT N° 727-18 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 (DE CRÉER LA ZONE RA-3 DANS LES ZONES RA-1 ET RB-1 ET LES USAGES AUTORISÉS À Y DÉFINIR (H1 ET H2) ».

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead travaille actuellement sur la révision de son règlement de zonage;

ATTENDU QU'un second projet de règlement no.727-18 a été présenté et adopté lors de la réunion ordinaire du conseil du 12 janvier, 2015 par la résolution no. 2015-336;

ATTENDU QU'une consultation publique n'a pas eu lieu avant le 12 janvier 2015 pour présenter le projet de règlement et les conséquences de son adoption;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, le deuxième projet dudit règlement de zonage doit être adopté seulement après une consultation publique;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

« QUE la résolution 2015-336, en date du 12 janvier 2015 intitulée « Adoption du second projet de règlement n° 727-18 – règlement n° 727-18 –modifiant de nouveau le règlement de zonage n° 727 (de créer la zone RA-3 dans les zones RA-1 et RB-1 et les usages autorisés à y définir (H1 et H2) », soit et est abrogé."

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-006

ADOPTION – DEUXIEME PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-18 – RÈGLEMENT N° 727-18 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 (DE CRÉER LA ZONE RA-3 DANS LES ZONES RA-1 ET RB-1 ET LES USAGES AUTORISÉS À Y DÉFINIR (H1, H2, H3, PB-2 ET R))

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du deuxième projet de Règlement n° 727-18 modifiant le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la zone RA-3 dans les zones RA-1 et RB-1 et les usages autorisés à y définir H1, H2, H3, PB-2 et R), et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le deuxième projet de Règlement n° 727-18 qui sera intitulé : « Règlement n° 727-18 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la zone RA-3 dans les zones RA-1 et RB-1 et les usages autorisés à y définir (H1, H2, H3, PB-2 et R) ».

Adoptée

2015-007

RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO.2015-337 EN DATE DU 12 JANVIER INTITULÉ « ADOPTION DU DEUXIEME PROJET DE RÈGLEMENT N° 804-2-MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 804 CONCERNANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES ».

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead travaille actuellement sur la révision de son règlement concernant les opérations cadastrales;

ATTENDU QU'un second projet de règlement no.804-2 a été présenté et adopté lors de la réunion ordinaire du conseil du 12 janvier, 2015 par la résolution no. 2015-337;

ATTENDU QU'une consultation publique n'a pas eu lieu avant le 12 janvier 2015 pour présenter le projet de règlement et les conséquences de son adoption;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, le deuxième projet dudit règlement doit être adopté seulement après une consultation publique;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE la résolution 2015-33, en date du 12 janvier 2015 intitulée Adoption du deuxième projet de règlement n° 804-2-modifiant de nouveau le règlement n° 804 concernant les opérations cadastrales, soit et est abrogé. »

Adoptée

2015-008

ADOPTION DU DEUXIEME PROJET DE RÈGLEMENT N° 804-2 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 804 CONCERNANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du deuxième projet de Règlement n° 804-2 modifiant le règlement n° 804 concernant les opérations cadastrales, et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'adopter le deuxième projet de Règlement n° 804-2 qui sera intitulé : « Règlement n° 804-2 modifiant de nouveau le règlement n° 804 concernant les opérations cadastrales ».

Adoptée

2015-009

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 19 JANVIER 2015

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 19 janvier 2015.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

2015-010

DEMANDE AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ÉTAGES AU 28, CHEMIN THURLOW, LOT NO. : 2 088 845, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations afin d'approuver la construction d'une maison unifamiliale détachée de 2 étages au 28, Chemin Thurlow
- et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 janvier 2015 soit **conditionnellement approuvé**. Le projet est partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respecte les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :
 - L'emplacement des fenêtres du sous-sol, du côté gauche, doit être revu car il est trop près de l'entrée des véhicules.

Adoptée

2015-011

DEMANDE POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ÉTAGES AU 31, CHEMIN STRATFORD, LOT NO. : 2 088 719, ZONE RA-1 RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière à une maison unifamiliale détachée de 2 étages à 31, Chemin Stratford et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 janvier 2015 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - Un rapport géotechnique devrait être fait par un ingénieur;
 - Les garde-corps doivent être installés sur le mur de soutènement par entrée proposée pour les véhicules.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-012

DEMANDE AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DETACHEE DE 2 ETAGES AU 111, CHEMIN STRATFORD LOT N° 2 088 977, ZONE RA-1 (REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 727) (REGLEMENT SUR LES PIIA NUMERO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant les plans et élévations afin d'approuver la construction d'une maison unifamiliale détachée de 2 étages au 111, Chemin Stratford et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 janvier 2015 soit **approuvé conditionnellement**. Le projet est partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respecte les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - Un garde-corps pour l'entrée des véhicules proposée soit installé;
 - Les couleurs du toit soient foncées comme celles approuvées le 8 septembre, 2014, par le Comité Consultatif d'Urbanisme (réf. : **C-2014-87**);
 - Les détails de pierre de la façade principale soit uniformes (*sans coining*).

Adoptée

2015-013

DEMANDE AUTORISANT UNE MODIFICATION À LA FAÇADE ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ SITUÉ AU 223, CROISSANT NETHERWOOD LOT NO. : 2 089 783 ZONE RA-2 (REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver une modification à la façade arrière d'un bâtiment unifamilial détaché situé au 223, Croissant Netherwood et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 janvier 2015 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2015-014

RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO. 2015-339 EN DATE DU 12 JANVIER 2015 INTITULÉ « DEMANDE POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ÉTAGES À 1, CHEMIN APPLEWOOD, LOT NO. : 2 089 823, ZONE RA-2 ».

ATTENDU QUE le Conseil désire abroger la résolution no. 2015-339 intitulée « Demande pour un agrandissement dans la cour arrière à une maison unifamiliale détachée de 2 étages à 1, Chemin Applewood, lot no. 2 089 823, Zone RA-2 qui a été adoptée à sa séance du 12 janvier 2015;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'abroger la résolution no. 2015-339 adoptée par le Conseil à sa séance du 12 janvier 2015 et d'adopter une nouvelle résolution qui devrait se lire 1 *Croissant Applewood* au lieu de 1 *Chemin Applewood*.

Adoptée

À 21h01, le Conseiller Warren Budning reprend son siège.

2015-015

DEMANDE POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ÉTAGES À 1, CROISSANT APPLEWOOD, LOT NO. : 2 089 823, ZONE RA-2 RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775).

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière à une maison unifamiliale détachée de 2 étages à 1, Croissant Applewood et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 décembre 2014 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :
 - L'agrandissement arrière respectera le règlement de zonage concernant l'épaisseur du revêtement extérieur.

Adoptée

2015-016

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2015 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 27 janvier 2015, au montant de 735 705.64 \$, est par la présente approuvée (295 739.52 \$ pour les chèques et 439 966.12 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2015-017

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DES DÉPENSES 2015 D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement 1^{er} mars 2015 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2015, au montant de 4 877 195 \$, à l'Agglomération de Montréal; et

Le certificat du trésorier n° 15-03, daté du 12 janvier 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-018

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement daté du 15 mars 2015 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2015, au montant de 95 701,58 \$, à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 15-02, daté du 12 janvier 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-019

INTÉGRATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD AU PROJET SERAM

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

De signifier à la Ville de Montréal l'intention de la Ville de Hampstead de se joindre au projet de système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM);

D'informer les membres du regroupement ECOM de l'intention de la Ville de se retirer du regroupement et de procéder à la dissolution de ECOM;

D'autoriser le directeur des ressources matérielles et technologies informatiques à signer, dans les meilleurs intérêts de la Ville, les documents d'entente concernant l'acquisition et l'installation des terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales avec la Ville de Montréal, pour un cout approximatif de 66 500\$ \$ + taxes applicables;

D'autoriser le directeur des ressources matérielles et technologies informatiques à signer, dans les meilleurs intérêts de la Ville, les documents d'entente concernant l'entretien des terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales avec la Ville de Montréal tel que déterminé dans l'annexe A;

Que certificat du trésorier N° 15-5, daté du 28 janvier 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-020

EMBAUCHE PERMANENTE DE MONSIEUR FRANCISCO MARTIN VELA-SUAREZ À TITRE DE "PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN-CHAUFFEUR"

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2014-018 pour l'embauche conditionnelle de M. Francisco Martin Vela-Suarez à titre de "Préposé à l'entretien-chauffeur", groupe de traitement 6, au département des loisirs et services communautaires est présentement vacant;

ATTENDU QUE les conditions décrites dans la lettre d'entente signée entre le SCFP Local 301 et la Ville de Hampstead contenue dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines ont été respectées et remplies;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'annuler la résolution numéro 2014-018;
- D'embaucher MONSIEUR FRANCISCO MARTIN VELA-SUAREZ à titre de "Préposé à l'entretien-chauffeur" titulaire aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead, et
- QUE cette embauche est permanente.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-021

APPROBATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS À TITRE DE «CONSULTANT» POUR LA SECTION D'URBANISME ET DE L'INSPECTION DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead doit procéder à une refonte des règlements d'urbanisme et du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable pour la Ville de Hampstead d'être représentée auprès de la Ville de Montréal lors de la réalisation du «*Schéma d'aménagement et de développement*»

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **D'AUTORISER** le directeur général à signer un contrat de services pour des services professionnels avec Bishai Duchesne Architectes Inc. à titre de «Consultant» aux conditions prévues au contrat signé entre les parties et contenues dans un dossier confidentiel détenu dans le bureau du directeur général.

Adoptée

2015-022

APPROBATION DE CONTRAT D'EMBAUCHE DE MME ANNE ROY À TITRE D'« ADJOINTE EXÉCUTIVE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead désire combler le poste d'Adjointe exécutive;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **Mme Anne Roy** pour combler ce poste;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et RÉSOLU:

- D'APPROUVER l'embauche contractuelle de Mme **ANNE ROY** à titre d' «**ADJOINTE EXÉCUTIVE**» en date du 3 février 2015 aux conditions décrites dans le contrat signé le 30 janvier 2015 par Madame Roy et la Ville, représentée par son Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines; et
- QUE le certificat du trésorier no 15-04, daté du 28 janvier 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Karen Zajdman
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax

A voté contre :

Conseiller Jack Edery
Conseiller Warren Budning

En faveur: 3

Contre : 2

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question.

2015-023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h09.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Pierre Tapp
M^e Pierre Tapp, Greffier